57720



03 72 29 28 27 Fax 03 87 96 54 83

AR-2016-23

Portant mise à jour du Plan d'Occupation des Sols

Le Maire de la commune de Waldhouse,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L161-1, L162-1, L163-10, R161-8 et R 163-8;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 octobre 1982 portant Commune de approbation du plan d'occupation des sols de WALDHOUSE;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 et les documents annexés ;

Vu la demande de la Direction Départementale des Territoires.

ARRETE

Art. 1er. – Le plan d'occupation des sols de la Commune de WALDHOUSE est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été annexées au document d'urbanisme, les dispositions suivantes :

- PPRNmt : Approbation du Plan de Prévention du Risque Naturel « mouvement de terrain » par arrêté préfectoral du 29 septembre 2016.

Art. 2.- La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public:

-) A la Mairie

-) A la préfecture de la Moselle

-) Dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle 17, Quai Paul Wiltzer à METZ;

Art. 3. - Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

Art. 4.- Des copies du présent arrêté seront adressées :

-) Au Préfet de la Moselle

-) Au Sous-Préfet de Sarreguemines

-) Au Directeur Départemental des Territoires de la Moselle.

Fait à Waldhouse, le 14 novembre 2016

